



Réf. 2021.03.015/MS

**ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION A LA CONDUITE DE VEHICULES
DE CATEGORIE B ET A LA SECURITE ROUTIERE**

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**, Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurances, dont le siège social est à AMIENS (80095) – 500 Rue Saint-Fuscien, inscrite au RCS d'AMIENS sous le numéro 487 625 436, représentée par Monsieur Jean-Luc MOLAYE, dûment habilité à l'effet des présentes,

Déclare garantir dans les conditions définies aux termes de la convention de garantie financière, l'établissement d'enseignement, **SAS BRAY CONDUITE SERVICES** dont l'adresse est au 15 Rue Albert Einstein – 77480 BRAY-SUR-SEINE, dans les conditions prévues par l'article R213-3 du Code de la Route et de la Convention signée entre l'Etat et ce même établissement d'enseignement relative aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.

La garantie est donnée pour un montant global maximum de **80 000,00 euros (quatre-vingt mille euros)** pour la période du 18 mars 2021 au 17 mars 2024, sous réserve d'une résiliation anticipée de la garantie conformément aux conditions générales de la convention garantie.

Fait à Amiens, le 18/03/2021.